



FICHE DE RENSEIGNEMENTS D'ADHÉSION SAISON 2025 - 2026 (hors clubs)

Ecrivez en LETTRES CAPITALES (sauf l'adresse internet/mail)

Comment avez-vous connu l'ASTA (pour les nouveaux) :

Numéro d'adhérent (à remplir uniquement pour les ré-adhésions) :

Nom * :

Prénom * :

Date de naissance * : Sexe : F ☐ M ☐

Adresse * :

.....

Code postal * : Ville *

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse internet (mail) :

Contact = personne à prévenir en cas d'accident :

Nom Prénom * :

Téléphone * :

Type d'adhésion demandée * :

Adhésion Sympathisant 5 euros ☐ réservée aux adhérents ne faisant plus d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Adhésion « Toutes activités » 52 euros ☐

Adhésion « Détente » 40 euros ☐ (uniquement chorale, jeux de société, culture et science)

Etes-vous intéressé(e) par le bénévolat : Oui ☐ Non ☐ Plus Tard ☐

Des photos d'activité où je peux apparaître sont régulièrement publiées sur les sites de l'ASTA.

Date :

Signature

* : champ à remplir obligatoirement – L'adresse mail permet l'envoi de l'écho ASTA

Demi-tarif à partir du 1^{er} mars : pour les personnes n'ayant jamais adhéré ou pour un ancien adhérent, n'ayant pas ré-adhéré au moins deux saisons consécutives.

Pour adhérer ou renouveler son adhésion à l'ASTA

Les tarifs pour la saison 2025-2026

Le Conseil d'Administration a voté en mars les tarifs suivants pour la nouvelle saison :

- Adhésion «Toutes activités» : 52 € ouvrant droit à toutes les activités de l'ASTA,
- Adhésion «Détente» : 40 € réservée aux activités chorale, jeux de société et culture et science
- Adhésion «Sympathisant» : 5 € réservée aux adhérents ne faisant plus d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Remise du dossier de ré-adhésion, deux cas possibles :

- Envoyer votre dossier par courrier
- ou le remettre sous enveloppe adressée à l'ASTA à l'accueil de la **Maison de la Vie Associative et Citoyenne**.

Votre dossier de ré-adhésion est constitué des documents suivants :

1) **Uniquement en cas de changements**, la fiche de renseignements avec seulement les modifications remplies

2) **dans tous les cas**, un chèque par adhérent du montant de la cotisation (ne pas oublier de noter au dos du chèque les mentions suivantes : la saison et le type d'adhésion, le numéro d'adhérent, le nom et le prénom de l'adhérent),

3) **le certificat médical n'est plus obligatoire** depuis le 2 décembre 2024 sur décision du Conseil d'Administration.

Pour vérifier si votre adhésion a été enregistrée :

Sur la page « Les publications » du site Adhérents, lien « Informations Adhérents », vous trouverez à la rubrique « Adhésions et Ré-adhésions », un tableau avec la liste des numéros d'adhérents, dont l'adhésion a bien été enregistrée (par ordre croissant).

ATTENTION :

- ➔ Ne pas envoyer votre carte d'adhérent
- ➔ Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité ; vous devrez d'abord le compléter (dossier conservé à l'ASTA).

Merci à tous les anciens adhérents de tenir compte de ces indications.

Pour votre première adhésion

Les tarifs pour la saison 2025-2026

Le Conseil d'Administration a voté en mars les tarifs suivants pour la nouvelle saison :

- Adhésion «Toutes activités» : 52 € ouvrant droit à toutes les activités de l'ASTA,
- Adhésion «Détente» : 40 € réservée aux activités chorale, jeux de société et culture et science
- Adhésion «Sympathisant» : 5 € réservée aux adhérents ne faisant plus d'activités à l'ASTA, hors bénévolat

Rendez-vous aux permanences prévues à cet effet.

De septembre à décembre :

- . Lundi de 14h à 16h
- . Vendredi de 9h30 à 11h30

De janvier à fin juin :

- . Lundi de 14h à 16h

Préparer :

- 1) la fiche de renseignements (ci-dessus) complètement remplie,
- 2) un chèque par adhérent,
- 3) le certificat médical n'est plus obligatoire depuis le 2 décembre 2024.

Tous les renseignements voulus vous seront donnés, et votre justificatif d'adhésion vous sera remis immédiatement.

- Si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'ASTA, vous pouvez procéder par courrier, ou remettre votre dossier sous enveloppe adressée à l'ASTA à l'accueil de la **Maison de la Vie Associative et Citoyenne**. Le dossier doit comporter une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi du justificatif d'adhésion.

Les adhésions déposées à l'ASTA pour la saison 2025 / 2026 seront valables dès le 1er juillet 2025 (au lieu du 1er septembre et jusqu'au 31 août 2026. Une seule condition : le dossier doit être complet.